



## Litige suite à un état des lieu

Par **Analy0\_0**, le **12/04/2010** à **19:08**

Bonjour,

Suite au départ de mon logement, j'ai fait l'état des lieu avec mon propriétaire. Suite à cet état des lieux, j'ai reçu un courrier de la part de mon propriétaire me précisant les frais qu'il me rester a régler. Je souhaiterais contester plusieurs point mais je ne sais pas si je suis dans mon bon droit et dans ce cas, de quelle manière les contestès. Voici ces point: 1) j'ai effectuè mon état des lieux le 13 février 2010, j'ai verser la totalité du loyer de ce mois-ci mais il me demande le paiement du loyer du mois de mars. (a préciser qu'il y a eu des travaux effectuè). 2) l'on me demande paiement des réparation du chauffe-eau, sachant que sur le compte rendu d'état des lieu, il n'apparaît nulle-part un problème avec celui-ci. Coment puis faire????? Merci d'avance.